55B 2883

CONFIDENTIEL **Février 2006**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES DU 22 FÉVRIER 2006

La séance est ouverte le 22 février 2006 à 14 H 30, dans les locaux de la BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES, par M. Philippe DUPONT, Président Directeur Général.

Sont présents :

M.	DUPONT	Président-Directeur Général
M.	CORDEL	Vice-Président
M.	THIBAUD	Vice-Président
M.	TOURRET	Vice-Président
M.	NALPAS	Secrétaire
M.	BREVARD	Administrateur
M.	CASTAGNÉ	Administrateur
M.	CLOCHET	Administrateur
M.	COMAS	Administrateur
M.	DELOURMEL	Administrateur
M.	DESVERGNES	Administrateur
M.	DUQUESNE	Administrateur
M.	GENTILI	Administrateur
M.	JEANNIN	Administrateur
M.	de LA PORTE du THEIL	Administrateur
M.	NOBLET	Administrateur
M.	DETILLEUX	Censeur
M.	LADAM	Censeur
M.	GOUDARD	Directeur Général délégué B.F.B.P.
M.	METTLING	Directeur Général adjoint B.F.B.P.
M.	HAERTIG	Secrétaire Général B.F.B.P.
Mme	BOURGEOIS	Directeur Central B.F.B.P.
Mme	LEFEBVRE	Directeur Central B.F.B.P.
M.	du CHÉNÉ	Directeur Central B.F.B.P.
M.	JACOB	Directeur B.F.B.P.
Mme	LANCELLE	Directeur B.F.B.P.
M.	SCHATZ	Directeur Général Adjoint NBP
M.	DELAVAL	Représentant du Comité d'entreprise
M.	RIBUOT	Représentant du Comité d'entreprise

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
18 MAI 2006
N DE DEPOT 43117

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

A la suite de la décision de M. Daniel DUQUESNE, de mettre fin à ses fonctions de Directeur Général de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS, il revient au Conseil d'Administration de coopter un nouvel Administrateur pour le remplacer, conformément aux statuts de la BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES.

Le Président souhaite rendre un hommage tout particulier à M. Daniel DUQUESNE, Directeur Général de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS depuis mai 2001, où il a réalisé d'ailleurs la première fusion de Banque Populaire avec St Etienne.

Au nom de l'ensemble des Administrateurs et Censeurs, il le remercie pour le travail qu'il a effectué au sein du Groupe et au niveau national.

Sa forte implication dans les instances de Direction du Groupe a été précieuse ; le Président aura l'occasion dans d'autres instances de lui rendre l'hommage que doit le Groupe à ses grands serviteurs.

DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration décide de coopter M. Yves GEVIN, Directeur Général de la Banque Populaire Atlantique, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur M. DUQUESNE (soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006).

Cette cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale qui statuera en 2006 sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Fait à PARIS, le 14 avril 2006
Extrait certifié conforme

Olivier HAERTIG
Secrétaire Général